

# Appréhender les paysages du SCoTAM

## Enjeux d'identité et d'attractivité

«Parce que l'Homme façonne les paysages et que ceux-ci participent à notre cadre de vie, il importe de prêter une attention soignée à nos aménagements.»

Henri Hasser  
Président du Syndicat mixte de SCoTAM



Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

Donnez de l'envergure à vos projets

# Un paysage, des paysages ?

## Une ressource à percevoir et à valoriser

### Que recouvre le terme de « paysage » ?

Selon la Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

*“Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l’effet des forces naturelles et de l’action des êtres humains”.*

*“La « politique du paysage » est donc l’expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage”.*

### Le public est invité à jouer un rôle actif

- dans sa protection, pour conserver et maintenir la valeur patrimoniale d’un paysage,
- dans sa gestion, pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales et environnementales,
- dans son aménagement notamment pour les espaces les plus touchés par le changement, comme les zones périurbaines, industrielles...

### Identifier et protéger les paysages

Un paysage présente un caractère matériel, ce qui est visible, et immatériel, la symbolique qui lui est attribuée. Ces caractères évoluent suivant les dynamiques naturelles, sociales et économiques. Il importe de bien les comprendre.

### Associer le public

Recueillir les perceptions des populations, faire appel à un paysagiste, se rendre sur le terrain permet d’apporter de nouveaux éclairages sur les paysages. Ce sont des étapes fondamentales pour définir un projet partagé, souhaité et accepté.

**Le paysage est un patrimoine vivant**

### Le paysage au quotidien

Dès que nous quittons notre domicile, nous entrons dans le paysage.

- Il nous entoure,
- Il est notre cadre de vie,
- Il est précieux.

- Il constitue un habitat pour la faune et la flore,
- Il est le support de l’activité agricole,
- Il est notre espace de loisirs et de détente.

Le paysage est une ressource limitée et l’aménagement du territoire doit se faire en le ménageant.



**Le paysage n'a pas de frontières**



# Un paysage, des paysages ?

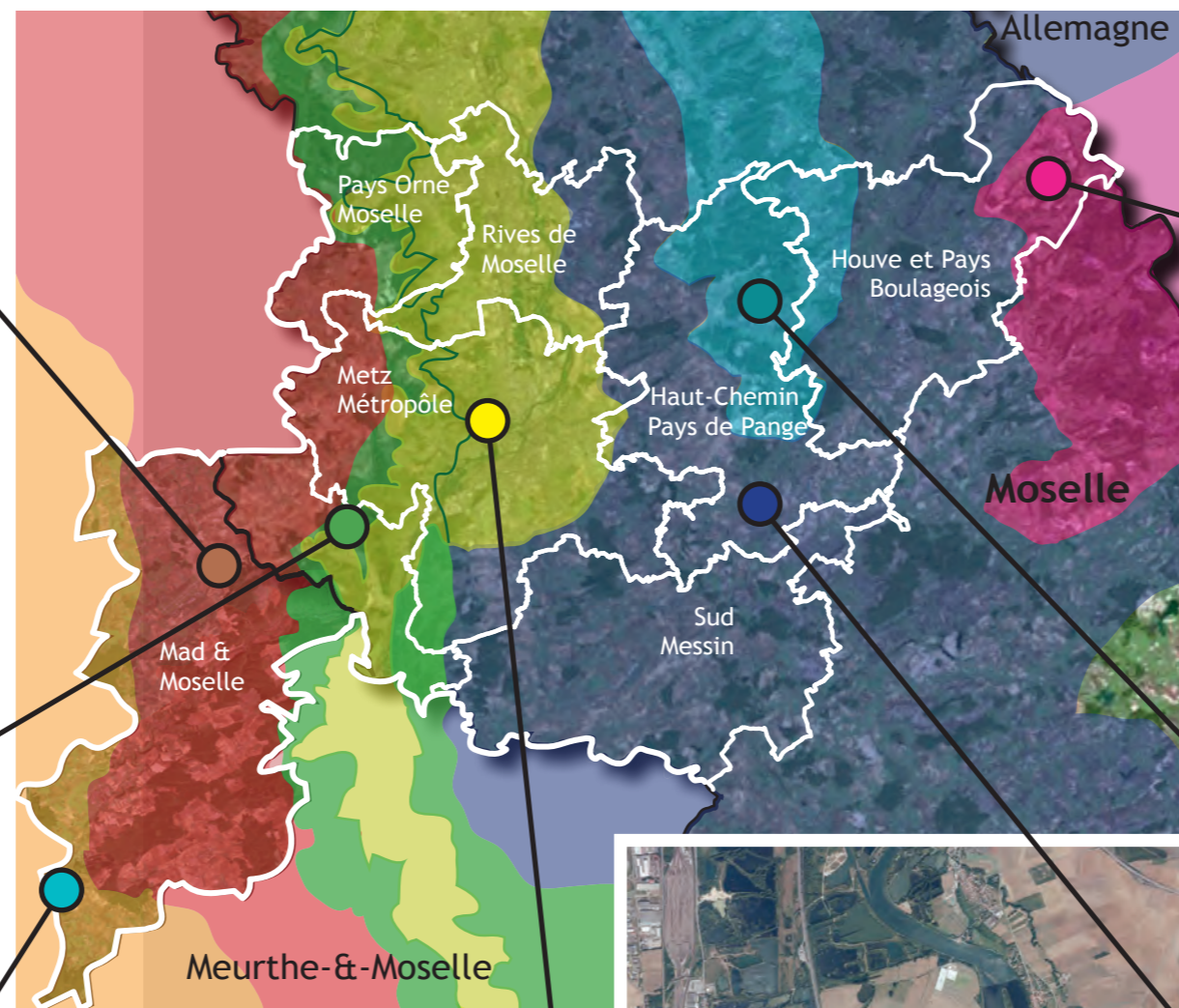
Une ressource à percevoir et à valoriser

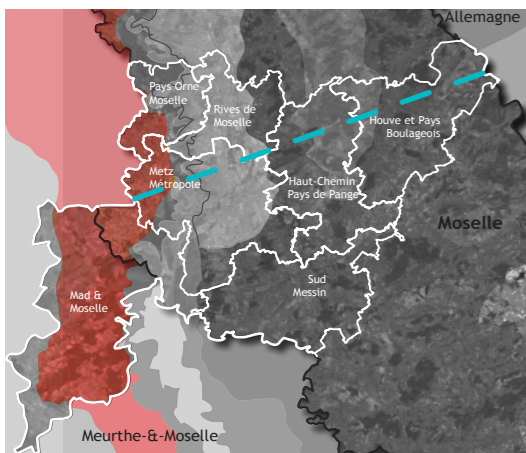
## Les unités paysagères du SCoTAM

Les éléments déterminants d'une unité paysagère :

- la topographie,
- la nature du sous-sol,
- les conditions climatiques,
- l'occupation des sols.

Une Unité Paysagère est une portion d'espace homogène et cohérente tant sur les plans physionomiques, biophysiques et socio-économiques. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.





## le Pays-Haut



profil schématique du relief des unités paysagères

0 5 km

### DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Cette unité se caractérise par un **vaste plateau d'openfields**, au parcellaire de grande dimension. Les champs sont limités par des **espaces boisés** présentant des **lisières géométriques**, les **haies** sont rares. L'ouverture visuelle est très grande.

Cette unité paysagère est le prolongement mosellan du Pays-Haut Meurthe-et-Mosellan et du plateau meusien situés à l'ouest. Il s'agit d'un plateau au **relief peu marqué**, dont l'altitude varie entre 300m en partie sud et 400m en partie nord. Il **surplombe la vallée de la Moselle** et se prolonge au nord.

La **céréaliculture** ainsi que le colza dominent largement le plateau. Quelques **pâtures** et de **rares vieux vergers** entourent les villages.

Les bois, plus ou moins étendus selon les secteurs, divisent l'espace.

La structure du paysage s'appuie sur des **lignes douces du relief**, soulignées par les limites de parcelles, créant de larges ondulations, les **lignes souvent rectilignes des bois** et les masses boisées apportent des **contrastes de couleurs**.

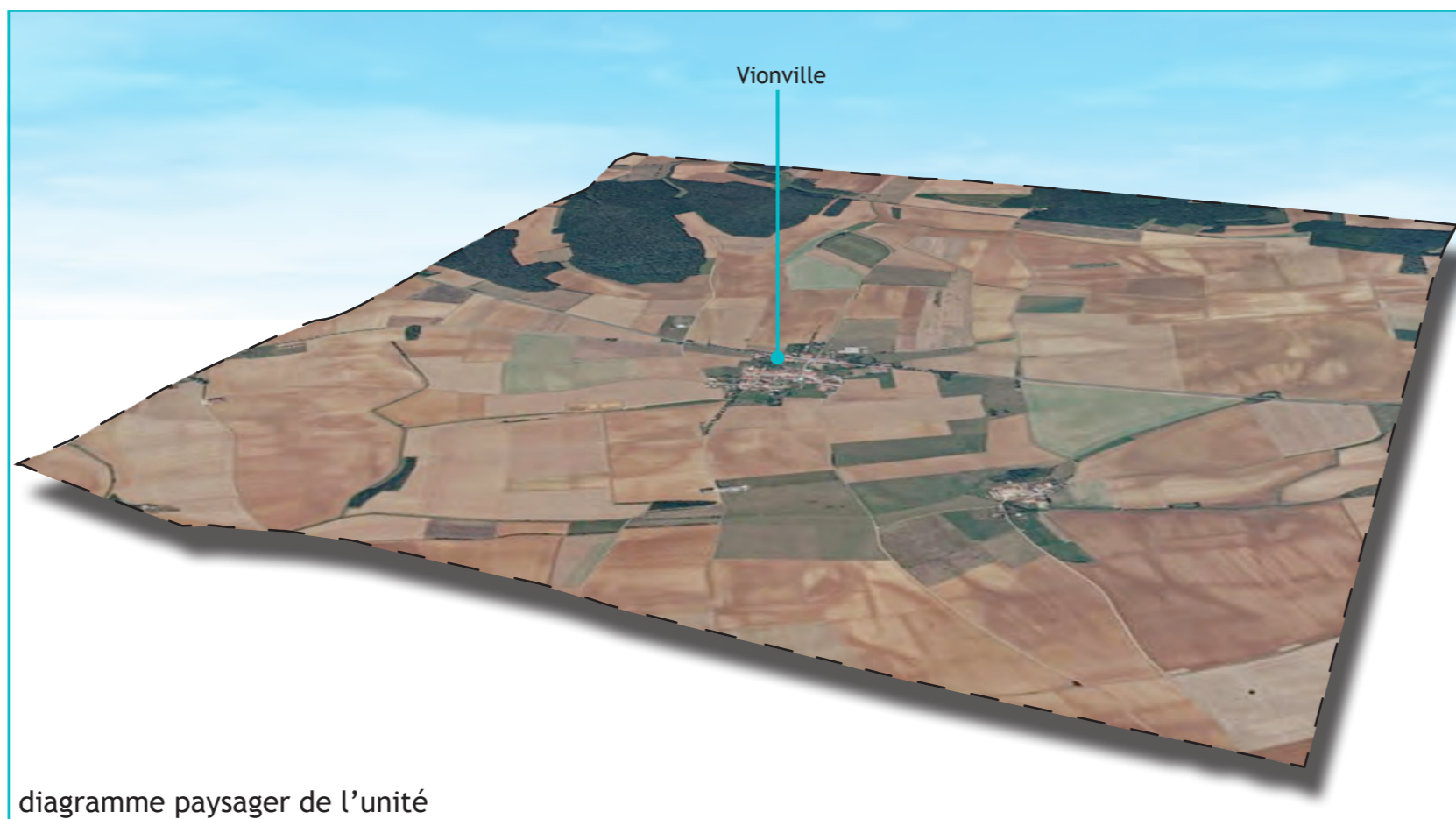


diagramme paysager de l'unité



De rares haies en limites de parcelles



Champs limités par des espaces boisés



De rares vieux vergers entourent les villages

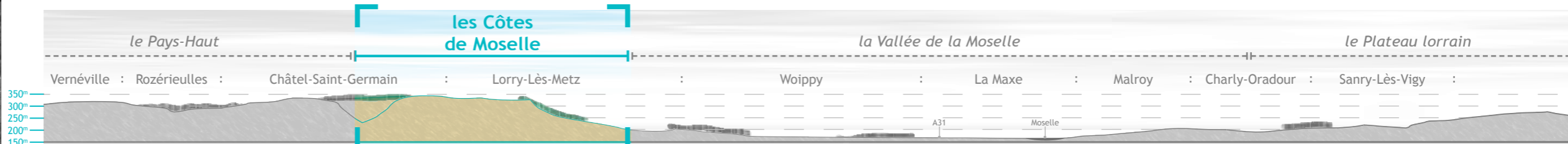
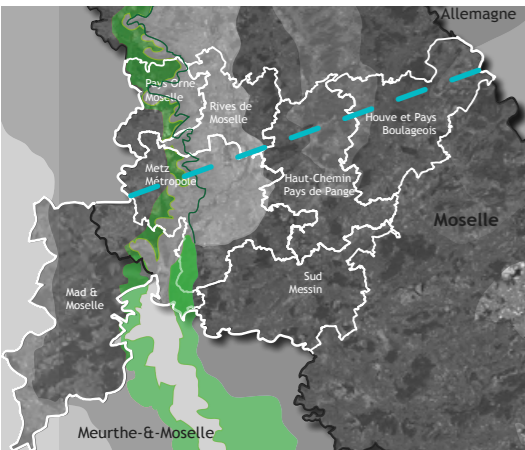


Quelques pâtures à proximité des villages



Espaces boisés aux lisières géométriques

# les Côtes de Moselle



profil schématique du relief des unités paysagères

## DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Ce secteur de **côtes et de buttes-témoins** est composé de **versants boisés** et bas de pentes ponctués de haies. Il constitue la **limite ouest de la vallée de la Moselle** ; au sud de Metz.

Le paysage est très fermé lorsque l'on se trouve dans un boisement, mais les **perspectives vers le Plateau Lorrain** sont très grandes depuis les coteaux.

Le relief est très marqué : le dénivelé varie de 150 à 200m. pluriel ?

Les côtes de Moselle sont orientées nord-sud et **entaillées par des vallées perpendiculaires**. Elles constituent un talus entre le plateau du Pays-Haut à l'ouest, et la vallée de la Moselle à l'est.

Les **volumes sont arrondis** en partie nord et au droit de Metz (buttes).

Les lignes de force sont essentiellement horizontales et courbes.

Les **bois de feuillus** couvrent l'ensemble des parties hautes des côtes. Ils laissent place à des **près et vergers**, à mi-pente. Les masses boisées s'imposent dans le paysage avec force.

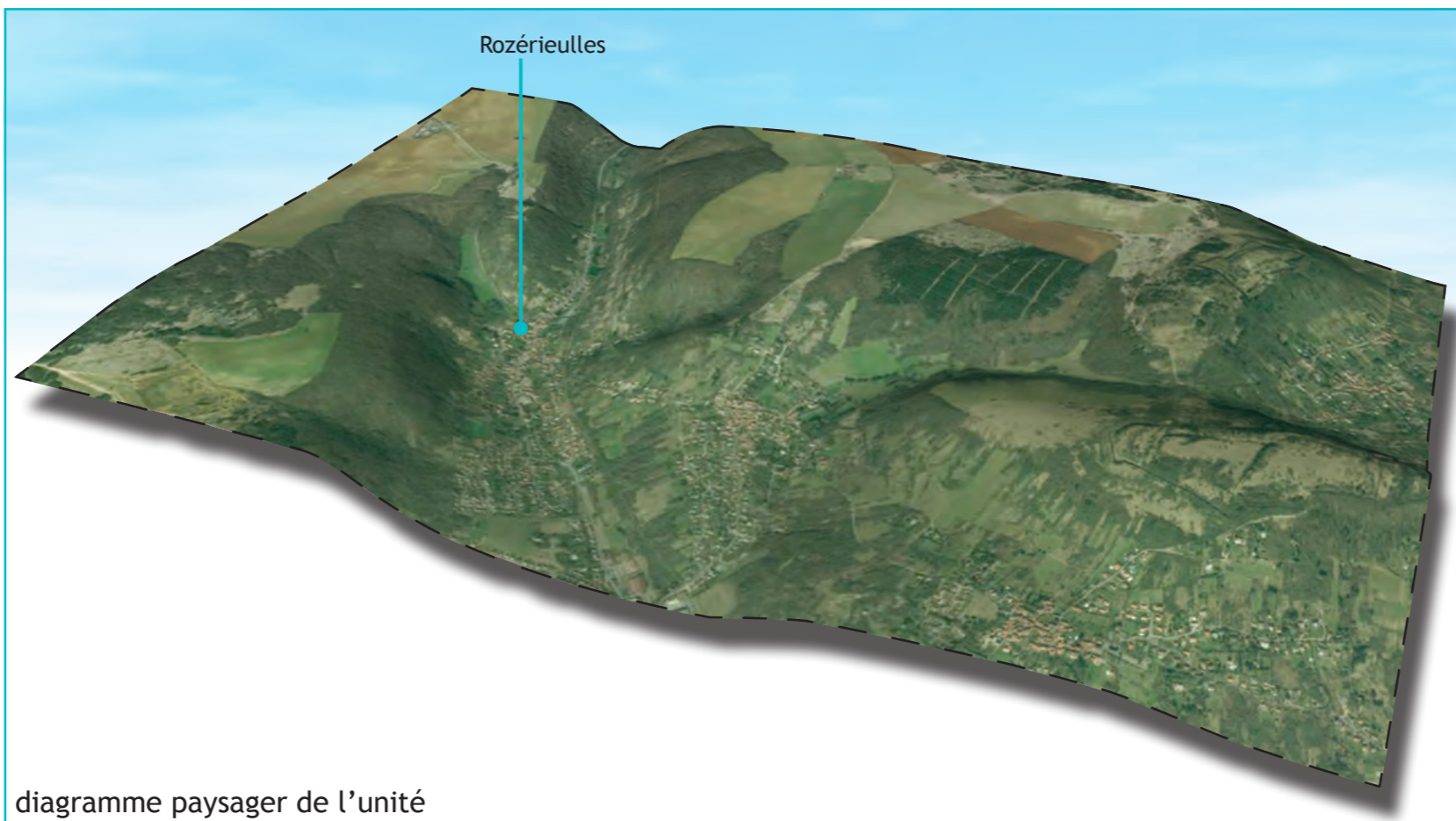


diagramme paysager de l'unité



Limite ouest de la vallée de la Moselle



Secteur de côtes et de buttes-témoins



Le relief très marqué

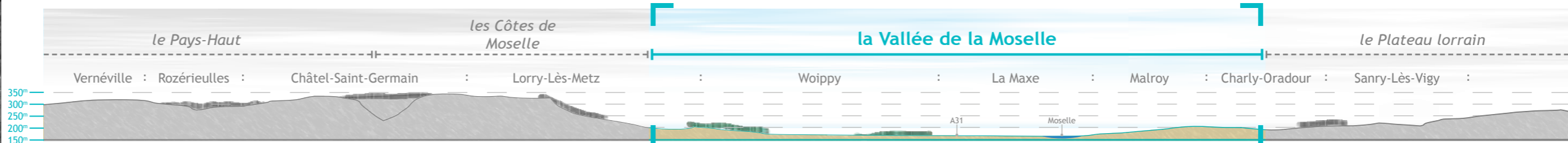
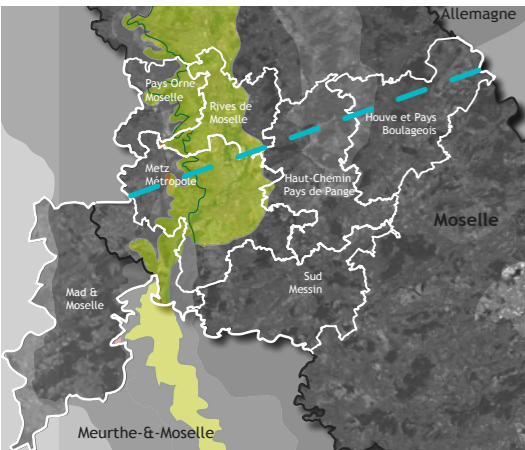


Un paysage refermé par les boisements



Perspectives vers le Plateau Lorrain

# la Vallée de la Moselle



profil schématique du relief des unités paysagères

## DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Cette unité paysagère où domine le **tissu urbain et industriel**, se divise en deux parties. L'une correspond à la **conurbation Metz-Thionville** et inclut la vallée de la **Moselle**, les vallées de la **Fensch** et de l'**Orne**. La **structure** de ce paysage est **essentiellement linéaire**, fixée par la **Moselle**, le canal et les **infrastructures routières**. L'unité paysagère est également marquée par les **côtes de Moselle**, qui imposent leurs masses boisées en **arrière-plan**.

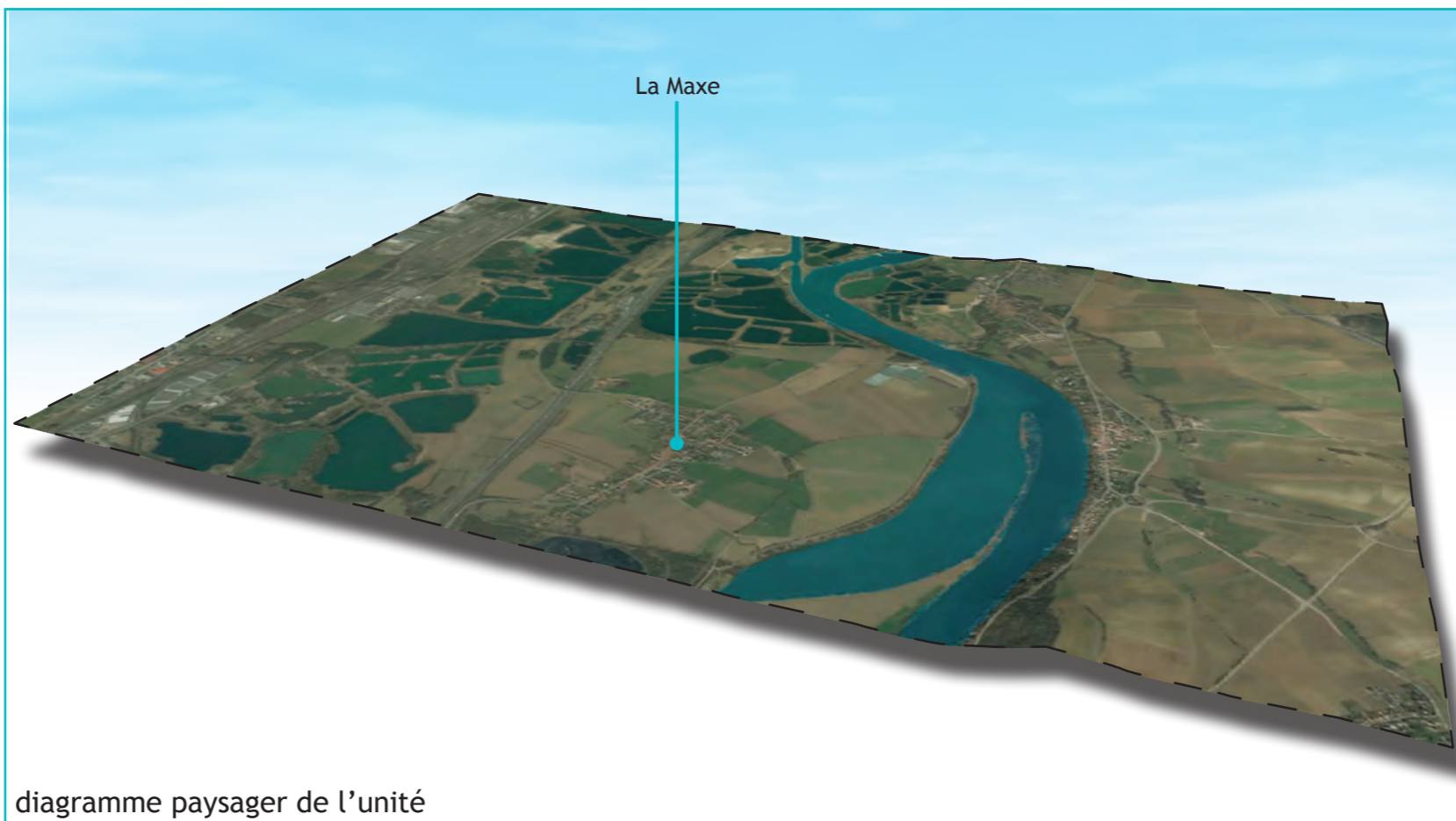


diagramme paysager de l'unité



L'unité paysagère est marquée par les côtes de Moselle



Le paysage linéaire, fixé par la Moselle



La Moselle canalisée

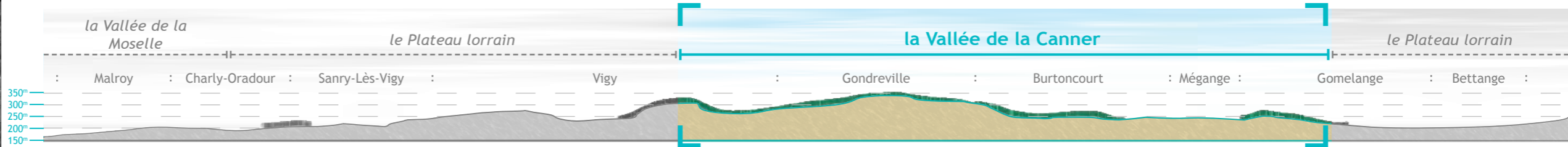


Infrastructure routière et industrie



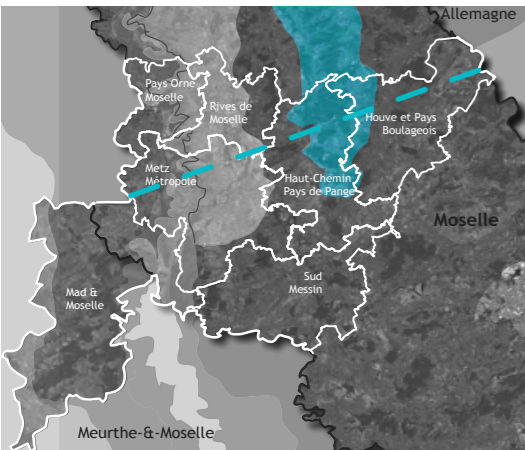
Ambiance urbaine de la vallée

# la Vallée de la Canner



profil schématique du relief des unités paysagères

0 5 km



## DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Cette unité et ses environs présentent un **paysage ouvert** orienté, structuré par la vallée. Il s'agit d'une **vallée aux pentes marquées** et aux **coteaux boisés** à l'aspect pittoresque très peu modifié.

La vallée, creusée dans le calcaire et les marne, présente des **formes arrondies**. Ses **dénivelés** sont toutefois **importants** (environ 80 m) sur le versant ouest de la Canner, 120 à 140 m sur le versant est. Les coteaux s'élèvent à une hauteur comprise entre 250 et 275 m.

Le **système hydrographique est dense**. La Canner possède de nombreux affluents, qui **entaillent les coteaux** de vallons perpendiculaires.

Les **coteaux** sont souvent **cultivés** ou en prairies, tandis que les hauts de côtes sont boisés.

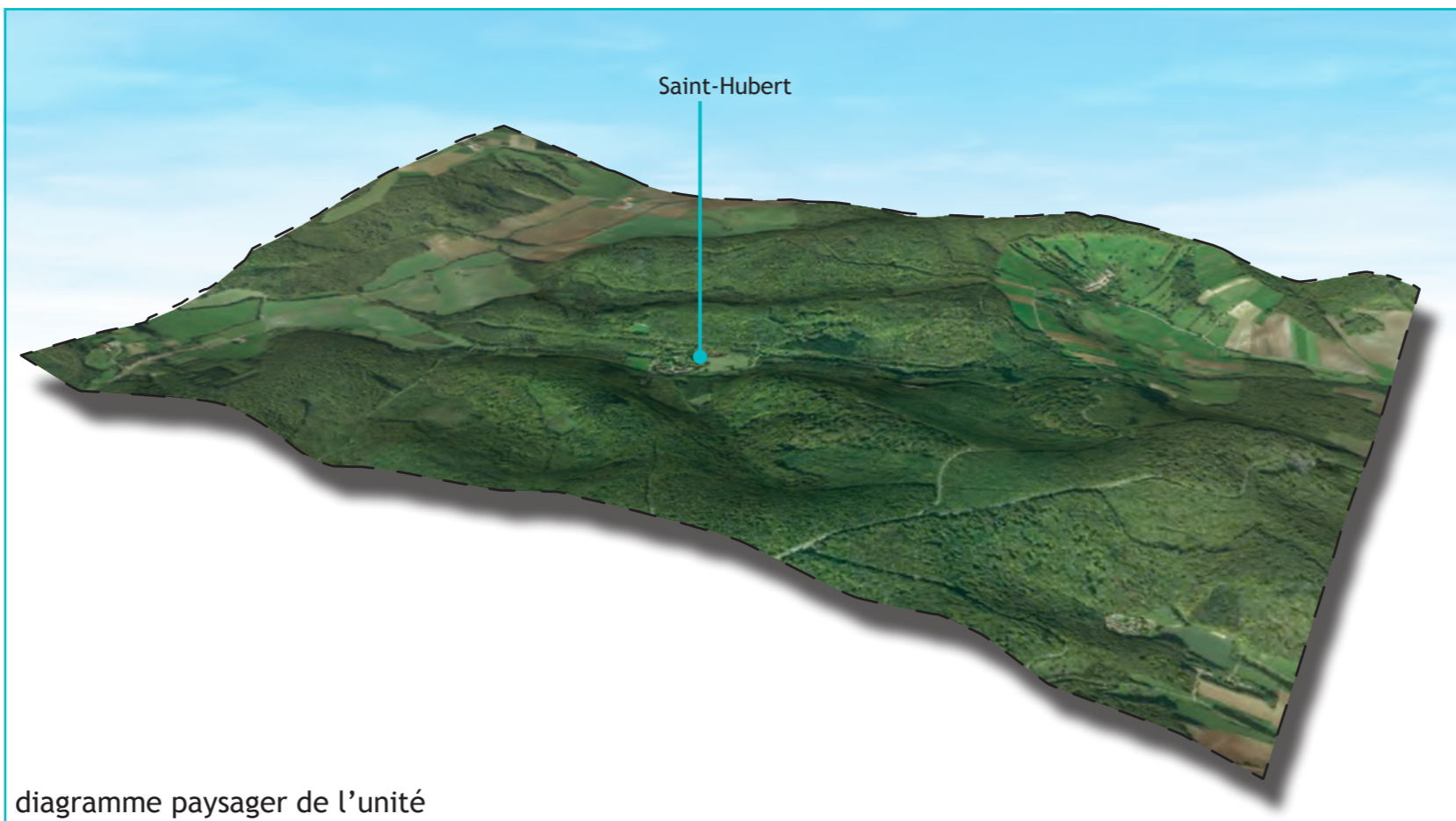


diagramme paysager de l'unité



Un paysage ouvert orienté, structuré par la vallée



Une vallée aux pentes marquées et aux coteaux boisés



Les coteaux et vallons cultivés

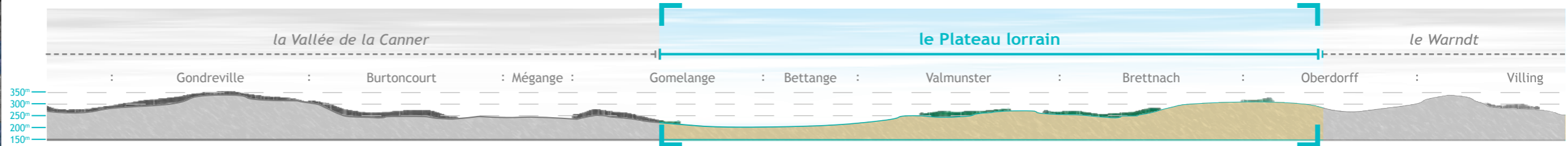
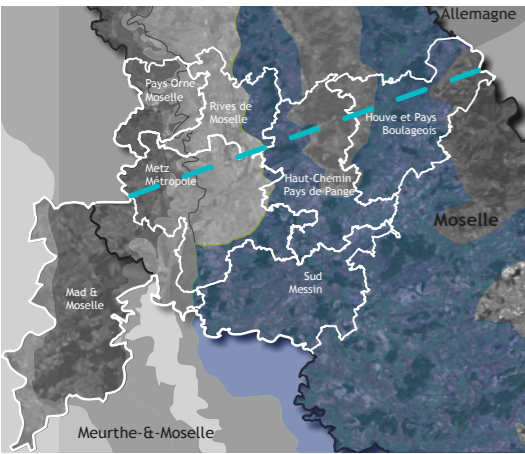


Des boisements denses isolent la vallée



Ambiance villageoise pittoresque

# le Plateau lorrain



profil schématique du relief des unités paysagères

## DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Ce large paysage se compose d'un plateau ondulé et de vallées ouvertes, s'étendant au nord et à l'est de l'axe Thionville-Metz. La **céréaliculture** domine le haut du plateau, les **prairies** et **boisements** se retrouvent pour l'essentiel dans les vallées. Le **paysage** est très ouvert, certains points hauts offrent de très **larges perspectives**. Le Plateau Lorrain présente dans sa globalité l'aspect d'une mosaïque mêlant **céréaliculture** et **élevage**. Les massifs **forestiers** se trouvent regroupés essentiellement sur les hauteurs.

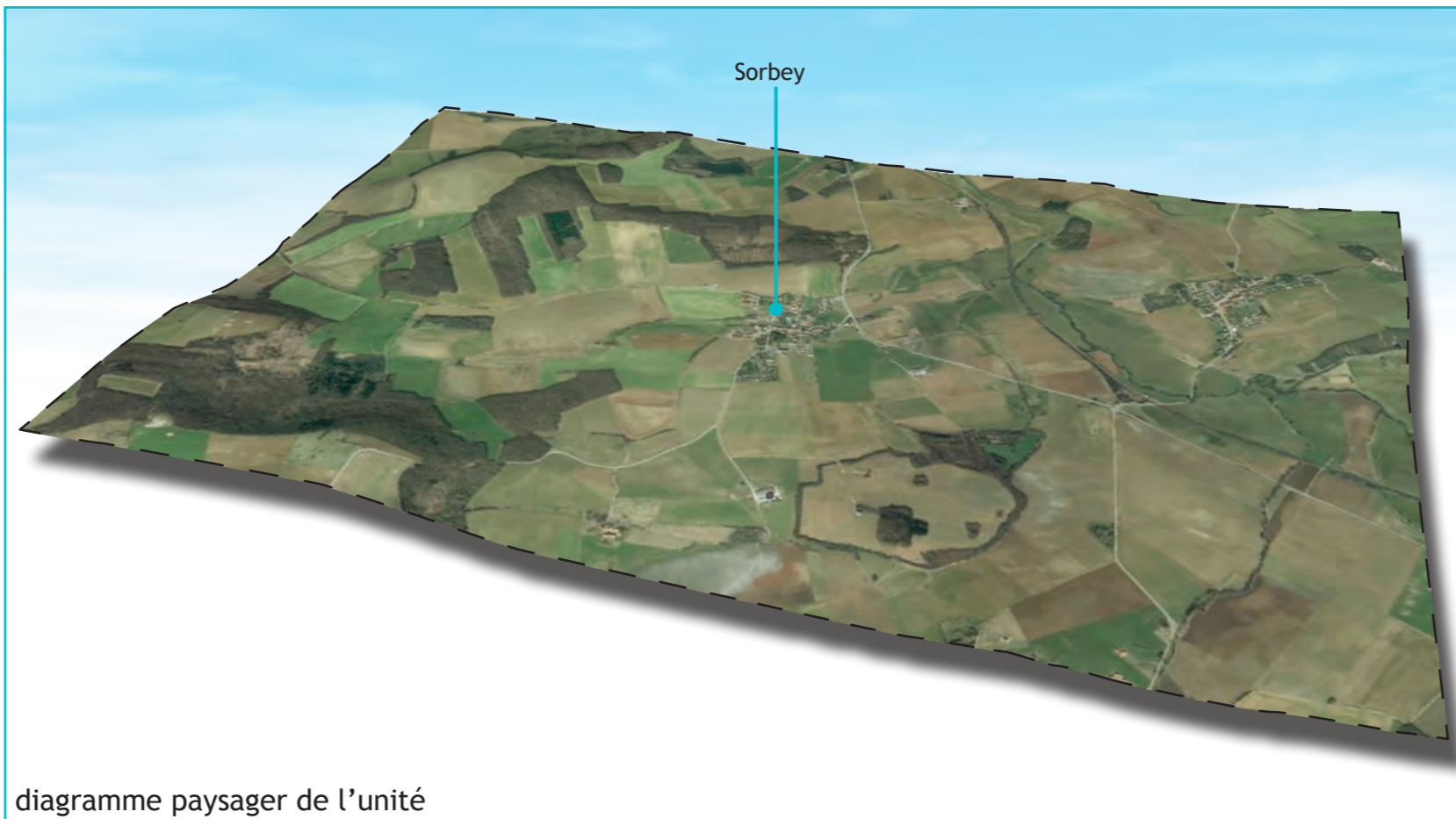


diagramme paysager de l'unité



Un plateau ondulé où la céréaliculture domine



Les prairies et boisements également présents



Un paysage très ouvert sur de longues perspectives

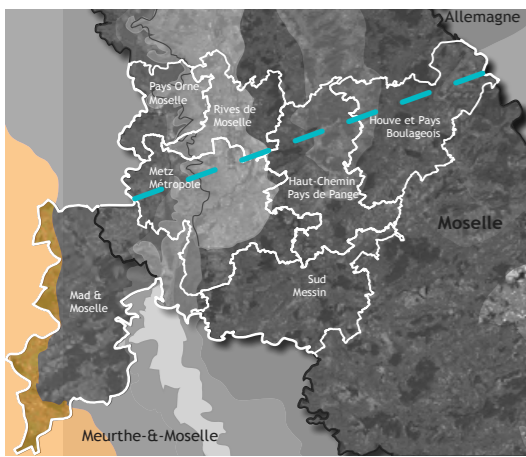


Entre céréaliculture et élevage



Des points de vue élevés (ici au Mont-St-Pierre)





## la Woëvre



La Woëvre est une vaste plaine agricole

### DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

La plaine de la Woëvre au sol argileux humide présente un relief peu marqué.

Le paysage ouvert de **grandes cultures** est constitué d'un subtil fondu-enchaîné de culture sur les éminences et de **prairies dans les inflexions**, apportant une certaine diversité paysagère.

Longtemps trop humides, les terres de la Woëvre n'étaient couvertes que de prairies et de forêts. Dans les années 1960, le **drainage** des parcelles s'est généralisé permettant la mise en culture de la **plaine** (colza, blé, ...).

Ce territoire est occupé par un **réseau dense de villages et de petits bourgs** construits sur de légers **plis du relief**.

Les **structures végétales** sous la forme de haies, bosquets, arbres isolés, ripisylve... animent le **paysage agricole**.

sources textes : vivre les paysages de Meurthe & Moselle



sources photos : vivre les paysages de Meurthe & Moselle

Les reliefs boisés des Côtes de Meuse dessinent l'horizon



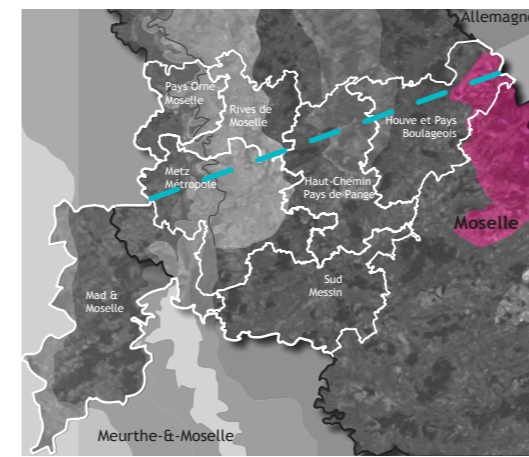
sources photos : vivre les paysages de Meurthe & Moselle

Les parcelles drainées dans les années 60 sont mises en culture



sources photos : vivre les paysages de Meurthe & Moselle

Le relief aplani présente de légères ondulations



## le Warndt



Un paysage caractérisé par la présence de la forêt

### DESCRIPTION DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Cet ancien bassin houiller est caractérisé par un **tissu urbain et industriel** situé au centre de la dépression. **La forêt, omniprésente tout au long du talus**, domine la dépression du Warndt.

Le Warndt se situe à 200 m en contrebas du plateau, où affleure le grès vosgien, encadré de coteaux calcaires.

**D'épaisses forêts** se composent de **hêtres avec chênes sessiles** sur sol acide pauvre ; des plantations de pins Douglas et de pins Weymouth ont été réalisées au début du XXème siècle.

**Les masses végétales contrastent avec les secteurs urbanisés**. Elles définissent une limite visuelle très forte. **Des vergers, alignements de fruitiers le long des routes** viennent enrichir le paysage.



D'épaisses forêts de hêtres et de chênes



Une ambiance rurale dans les sous-secteurs



Les différences de relief sont prononcées

# Le paysage au fil du temps

## Acteurs et facteurs d'évolution

■ Les changements les plus rapides sont généralement le fait d'une **modification d'usages des lieux** liés à l'activité humaine : présence de l'activité agricole, industrielle et de l'urbanisation...

### L'EXEMPLE DE SCY-CHAZELLES

#### VERS 1850

Les deux entités villageoises Scy et Chazelles, peu denses sont positionnées sur deux méplats insérés dans la pente. La vigne et de nombreux vergers sont omniprésents et de grandes zones de pâtures existent à proximité de la Moselle entourée de reliquats de ripisylve. Des boisements couronnent le pied du Saint-Quentin.

#### VERS 1950

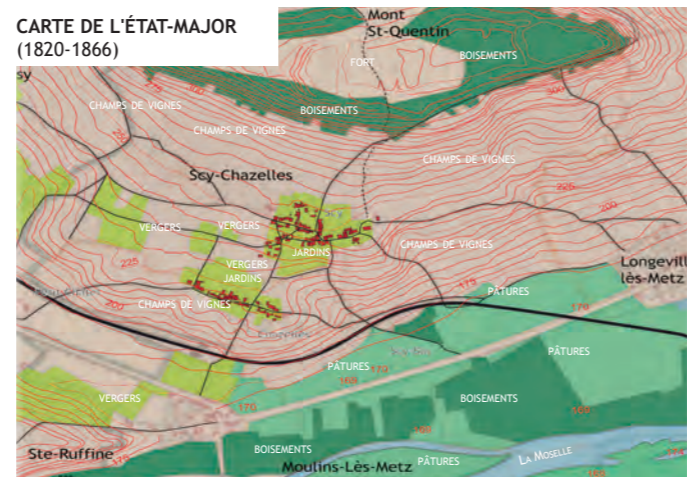
Le cœur ancien se densifie, puis le long de la route vers Metz est lotie. Quelques maisons s'installent sur les coteaux entre Scy-Haut et Scy-Bas et sur le coteau Est du village. La vigne disparaît et est remplacée par des vergers. Les prairies sont remplacées par des champs.

#### EN 2017

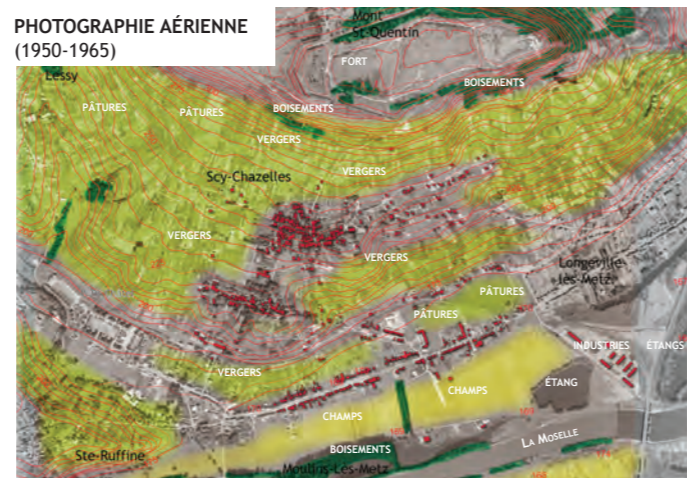
Le village s'est étendu en étoile autour du cœur ancien, puis les pieds et le flans de coteau se sont construits. Il rejoint les communes voisines. Les boisements occupent le pourtour du Saint-Quentin. La vigne réapparaît sur le versant Ouest.

■ Le changement climatique engendre, sur des pas de temps plus long, mais également à l'occasion d'événements intenses, une modification du patrimoine végétal et aquatique qui compose le paysage.

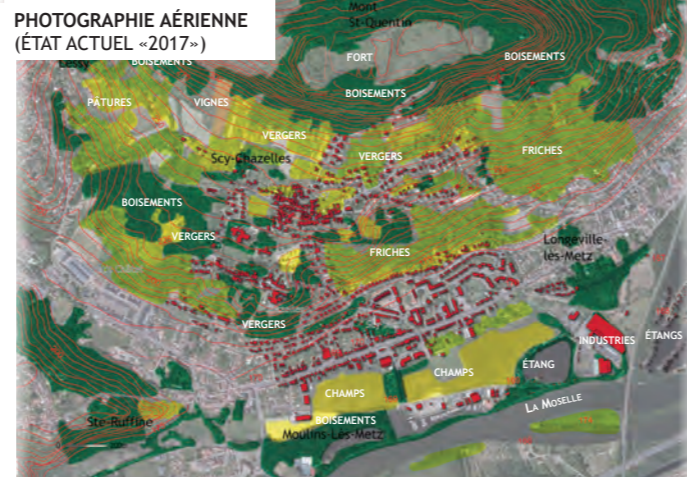
CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR (1820-1866)



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE (1950-1965)



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE (ÉTAT ACTUEL «2017»)



PROJET POUR LE TERRITOIRE (DEMAIN ?)

# Engagements pour la qualité des paysages

## Quelles orientations paysagères ?

### Préserver les franges urbaines



Panorama sur la commune de Pouilly

Les franges villageoises sont constituées par des jardins et vergers. Ces espaces périphériques assurent l'interface entre la zone urbanisée et le territoire agricole ou forestier et participent à la qualité des paysages ruraux.

#### Fonctions

- ☑ Couronne végétale caractéristique du village
- ☑ Établit une relation entre le bâti et l'espace agricole
- ☑ Participe à la définition de la silhouette du village
- ☑ Renforce la présence visuelle du village dans le grand paysage de manière qualitative
- ☑ Contribue à la Trame Verte et Bleue locale

#### Altération par l'affirmation de la vocation résidentielle

- ☐ Détérioration et disparition de la frange au profit des extensions urbaines

#### Préconisations

La préservation des franges urbaines concourt à la qualité des paysages ruraux du territoire.

- ☑ Préserver des éléments végétaux en périphérie du village
- ☑ Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles opérations
- ☑ Recréer des auréoles villageoises (vergers, haies,...)



Vue aérienne de la commune de Servigny-Lès-Sainte-Barbe

## Aménager les entrées de villes et villages



Entrée de la commune de Sarralbe, réalisation primée par le Concours National des entrées de ville & reconquête des franges urbaines

Les entrées marquent le seuil entre le terroir agricole / naturel et la zone urbanisée, ou la transition entre deux agglomérations.

### Fonctions

- ☑ Accueillir
- ☑ Induire le changement de vitesse de circulation
- ☑ Exprimer l'identité de l'agglomération

Altération par des extensions urbaines distendues et des aménagements routiers inappropriés

- ☐ Perte de lisibilité du seuil
- ☐ Banalisation des aménagement des espaces d'accueil
- ☐ Diminution de la qualité de traitement

### Préconisations

Rendre visible et lisible l'entrée de l'agglomération afin de marquer la limite entre la voirie rapide et celle assurant la circulation en milieu urbanisé.

- ☑ Définir une implantation pertinente
- ☑ Renforcer la présence visuelle
- ☑ Adapter les aménagements à l'identité de l'agglomération



Double alignement d'arbres à Vionville



Traversée de Servigny-Lès-Ste-Barbe

### Préconisations

Identifier les séquences de la traversée et les événements associés (intersections, espaces publics...).

Sortie : Un accompagnement végétal simple, floral agrémentera le panneau réglementaire et renforcera sa visibilité.

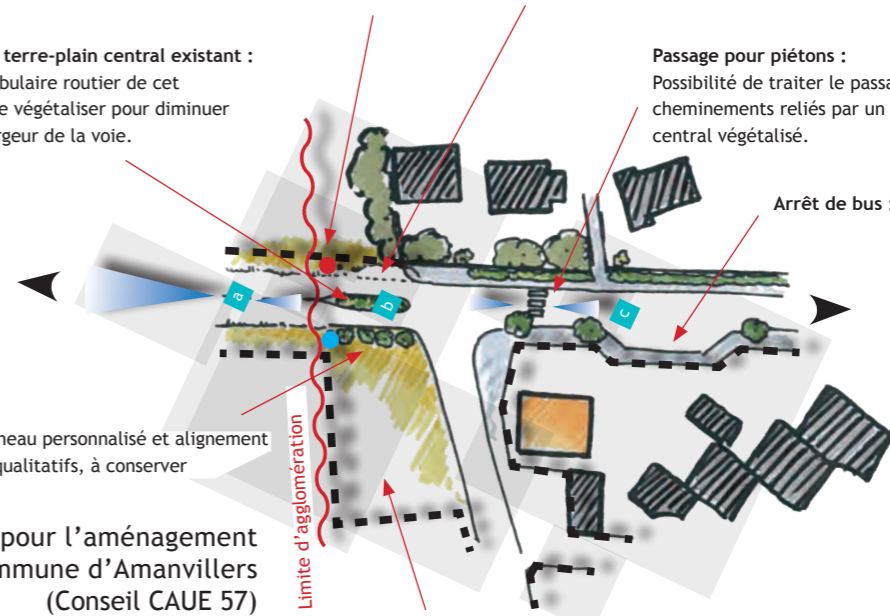
Aire de stationnement : Vérifier son opportunité et, si tel est le cas, améliorer son aspect mal entretenu.

Aménagement du terre-plain central existant : Remplacer le vocabulaire routier de cet aménagement et le végétaliser pour diminuer visuellement la largeur de la voie.

Passage pour piétons : Possibilité de traiter le passage en deux cheminements reliés par un terre-plain central végétalisé.

Entrée : panneau personnalisé et alignement de platanes qualitatifs, à conserver

Conseils pour l'aménagement de la commune d'Amanvillers (Conseil CAUE 57)



Espace public peu visible depuis la D 643 : Sobre et enherbé, sa qualité est à conserver

## Requalifier les traversées de villes et villages

La traversée constitue l'axe principal, elle assure le transit et dessert l'agglomération.

### Fonctions

- ☑ Accueillir
- ☑ Faciliter et sécuriser les différents modes de déplacements
- ☑ Exprimer l'identité de l'agglomération
- ☑ Conduite : faciliter l'anticipation des événements

Altération par des aménagements inappropriés

- ☐ Brouillage de la compréhensibilité des fonctions
- ☐ Standardisation des traitements des espaces
- ☐ Dégradation du caractère des lieux
- ☐ Manque de continuité et de cohérence de l'habitat

- ☑ Organiser le stationnement, gérer les intersections
- ☑ Valoriser les espaces publics (parvis, places, cheminements doux, ...) et le patrimoine bâti (monuments, ...)

## Intégrer les zones d'activités

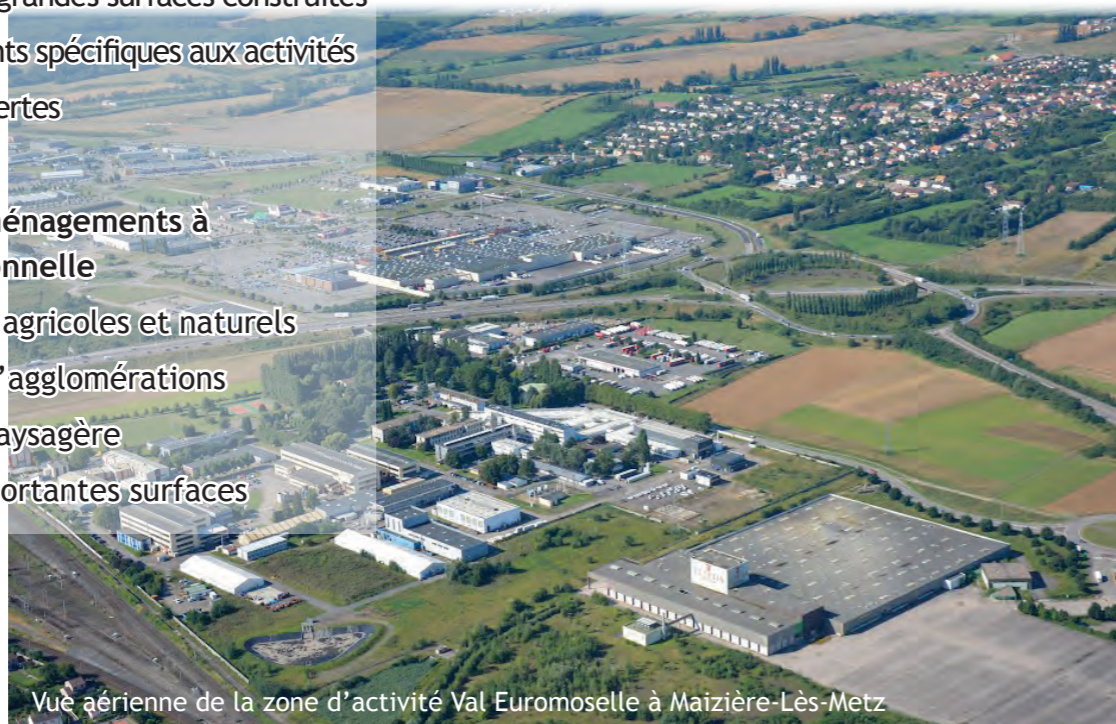
Les zones d'activités sont des emprises réservées à l'implantation d'entreprises d'activités industrielles, artisanales ou commerciales.

### Fonctions

- ☑ Faciliter l'implantation des grandes surfaces construites
- ☑ Permettre des aménagements spécifiques aux activités
- ☑ Faciliter leurs accès et dessertes

### Altérations par l'essor d'aménagements à logique uniquement fonctionnelle

- ☑ Consommation d'espaces agricoles et naturels
- ☑ Banalisation des abords d'agglomérations
- ☑ Altération de la qualité paysagère
- ☑ Imperméabilisation d'importantes surfaces



Vue aérienne de la zone d'activité Val Euromoselle à Maizières-Lès-Metz

### Préconisations

Privilégier la mutualisation des aménagements (dessertes, stationnements...), affiner les cahiers des charges architecturaux et environnementaux, prévoir un aménagement paysager de qualité pour améliorer l'attractivité de ces zones.

- ☑ S'appuyer sur les caractéristiques du site pour aménager la zone
- ☑ Penser l'aménagement de la zone de manière globale
- ☑ Préserver des cônes de vue et les éléments paysagers forts
- ☑ S'insérer dans la topographie sans la déstructurer

## A chaque projet une approche spécifique

Des outils adaptés à l'échelle du projet

### Les outils du CAUE

#### Le conseil

Réalisé pour les particuliers et les collectivités, il apporte le regard transversal et pluridisciplinaire de professionnels impartiaux sur un projet d'aménagement urbain et paysager, de construction et réhabilitation, de planification urbaine... Le conseil porte sur les choix techniques découlant du projet, sur les autorisations administratives et sur les questions réglementaires et normatives. Il permet également d'envisager une réponse à vos besoins en matière de sensibilisation et d'accompagnement sur la durée.

#### La définition d'une politique d'amélioration du cadre de vie : l'analyse partagée

Destiné aux collectivités et d'environ un mois, elle dresse l'état des lieux du territoire et esquisse des pistes d'actions relatives à l'élaboration d'une politique d'amélioration du cadre de vie.

#### Le cadrage préalable à un projet : le pré-programme

Il formule les objectifs du maître d'ouvrage et précise les enjeux spatiaux, environnementaux, urbains et patrimoniaux. Il définit les objectifs d'intégration et de mise en relation avec l'environnement. Il analyse l'emprise du projet dans le site. Il définit les attentes qualitatives du projet, ainsi que les types d'espaces, avec la qualité d'usage voulue.

#### L'accompagnement continu : assistances architecturales et aux ravalements, chartes d'aménagement

Cet accompagnement implique une présence régulière des professionnels sur un territoire en vue d'accompagner les porteurs de projets. Il est précédé d'une étude diagnostique architecturale, paysagère et/ou urbanistique.

### Les outils complémentaires

- Plan de Paysage,
- Charte paysagère,
- Charte forestière
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- Plan de gestion d'espaces naturels,
- Observatoire du paysage,
- Zone Agricole Protégée,
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains,
- ...

### Les autres partenaires

- AGURAM,
- CEREMA,
- Chambre d'agriculture,
- Cité des Paysages,
- Club Plan de Paysage,
- Collectivités déjà engagées dans une démarche paysagère,
- DDT,
- DREAL,
- Habitants,
- MATEC,
- Parc Naturel Régional de Lorraine,
- Paysagistes conseils,
- Syndicat mixte du SCoTAM.



Ce livret est le fruit d'un travail collaboratif entre le Syndicat mixte du SCoTAM et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle. Il a été élaboré suite à la journée séminaire-visites du 30 juin 2017 dédiée aux paysages.

<http://www.scotam.fr/fr/hors-des-murs/>



Syndicat mixte du  
**SCOTAM**  
Harmony Park  
11 Boulevard Solidarité  
BP 55025 - 57071 METZ CEDEX 3  
Tél. + 33 (0) 3 87 39 82 22  
[www.scotam.fr](http://www.scotam.fr)  
[contact@scotam.fr](mailto:contact@scotam.fr)



**CAUE**  
MOSELLE  
17 Quai Wiltzer  
CS 90386  
57007 METZ CEDEX 1  
Tél. + 33 (0) 3 87 74 46 06  
[www.caue57.com](http://www.caue57.com)  
[contact@caue57.com](mailto:contact@caue57.com)